

AFFAIRE N° 46 - Approbation des comptes financiers du COMITE DES FETES POUR l'Exercice 1962.

LE MAIRE donne connaissance au Conseil du procès-verbal de la réunion du COMITE DES FETES en date du 9 AVRIL 1963 et lui demande d'approuver les comptes présentés par le Trésorier, vérifiés par la Commission et qui présentent un solde créditeur de DIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE HUIT FRANCS au 8 AVRIL 1963, savoir :

- En recettes.....	5.003.169. frs.
- En dépenses.....	5.002.911. "
	<hr/>
Solde créditeur....	10.258. frs.
	<hr/>

LE MAIRE : En réalité, ce compte du Comité des Fêtes supporte depuis cinq ans des reliquats qui sont extrêmement importants. Lorsque nous établirons le budget primitif 1964 - ou le budget additionnel, - il faudrait que nous en finissions une fois pour toutes...

En définitive, en raison même de l'importance des fêtes qui ont eu lieu l'année dernière : fêtes du Jumelage, réception de bateaux, réception de Monsieur Jacquinet, etc... la somme dépensée ne paraît pas énorme, car il convient tout de même que Saint-Denis tienne son rang de chef-lieu.

L'Arbre de Noël à lui seul représente une dépense de l'ordre de 2.365.000. frs. Il semble que nous devrions revenir à la solution envisagée un moment : celle des colis destinés aux familles intéressées...

Je vous demande, Messieurs, de remercier et de féliciter notre Collègue Jean GALLARD, Président du Comité des Fêtes, et son Trésorier, M. ATECTAM, sans oublier notre Président de l'Harmonie Municipale, et de transmettre à tous les Membres du Comité nos remerciements et nos compliments.

Applaudissements !!!

Les comptes financiers du Comité des Fêtes pour l'Exercice 1962 sont approuvés à l'unanimité ./.